

INSTRUCTIONS DE COURSE

CIMA 420

21-26 avril 2024



Préambule :

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile et le règlement sportif Uniqua 2023-2024 du 30 novembre 2023*, ainsi que les règles et prescriptions de l'avis de course.
- 1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateur.trice.s de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateur.trice.s.Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'informations officielles situé côté plage devant la Maison de la Mer.
L'ensemble des informations pour les concurrents et entraîneurs sera aussi communiqué de manière dématérialisée sur le groupe WhatsApp dédié, lien et le QRcode : voir **Annexe 1**

- 3.2 Le PC course est situé à la **Maison de la Mer**, contact : 04 94 30 52 49 / ycsablettes@free.fr

4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur la Maison de la Mer.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates et heures (du 1^{er} signal d'avertissement) des courses :

- Lundi	22/04/2024	14h00	courses à suivre
- Mardi	23/04/2024	11h00	courses à suivre
- Mercredi	24/04/2024	11h00	courses à suivre
- Jeudi	25/04/2024	11h00	courses à suivre
- Vendredi	26/04/2024	10h00	courses à suivre

- 6.2 Le 26/04/2024, il n'y aura pas de signal d'avertissement après 16h00 (conformément à l'avis de course).
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.4 Le nombre total maximum de courses est de 12. Le nombre maximum de courses par jour est de 3.
Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucun groupe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.1.

CIMA 420

21-26 avril 2024

7. FORMAT DE COURSE ET PAVILLONS DE CLASSE

Le format des courses est régi par le règlement sportif de l'Uniqua

Si les courses sont disputées en un groupe : Pavillon de la classe internationale des 420



7.1 Si les courses sont disputées en deux groupes, des flammes seront distribuées aux équipages.

7.2 Les pavillons de classe : groupe avec flamme ou or : Pavillon de classe internationale



Groupe sans flamme ou argent : Pavillon BLANC portant le sigle 420



8. ZONES DE COURSE

L'emplacement de la zone de course est défini en **Annexe 2 ZONE DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **Annexe 3 Parcours**, incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée (sauf pour les portes).

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

10. MARQUES

10.1 Voir **Annexe 3 Parcours**

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât du bateau viseur arborant un pavillon orange à l'extrémité bâbord.

12.2 *[DP] [NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Aucun changement de parcours.

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu à l'extrémité tribord sur le bateau comité arrivée et la marque d'arrivée côté parcours à l'extrémité bâbord.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

15.2.1 Pour toutes les classes, la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

15.2.3 La RCV P5 .1 s'applique

15.2.4 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité inférieure à DSQ.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Temps cible : **45minutes**.

Temps limite pour finir pour le 1^{er} : **60 minutes**.

16.2 Les bateaux ne finissant pas **20 minutes** après le premier bateau ayant effectué et fini le parcours et seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes une fois que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au bureau du YC Sablettes, Maison de la Mer.

17.3 Des avis seront affichés au tableau officiel au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins.

Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé au 1er étage de la Maison de la Mer. Elles commenceront à l'heure indiquée.

CIMA 420

21-26 avril 2024

17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affiché sur le tableau officiel.

18 CLASSEMENT

18.1 Quatre courses doivent être validées pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) Quand moins de cinq courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) A partir de cinq courses validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores des courses à l'exclusion du plus mauvais score.

19 REGLES DE SECURITE

19.1 La règle 40.1 s'applique à tout moment dès qu'un bateau est sur l'eau.

19.2 *[DP] [NP]* Un élargement (sortie sur l'eau et retour à terre) sera mis en place à proximité du tableau officiel

19.3 L'élargement est obligatoire par un équipier du bateau, tant à sa mise à l'eau qu'à son retour définitif à terre. Cet équipier devra annoncer son numéro de voile au scrutateur et signera en sa présence.

19.4 Tout bateau n'ayant pas élargé sera classé DSQ sans instruction pour :

La première course du jour si manquement au départ sur l'eau

La dernière course du jour si manquement au retour définitif à terre

Ceci modifie la RCV 63.1

19.5 Il appartient à chaque équipage de s'assurer qu'il a correctement élargé.

L'organisation se réserve le droit de demander aux coureurs le remboursement de frais liés à toute recherche rendue obligatoire par leur manquement à IC 19.3.

19.6 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.7 Le canal de communication du comité de course sera le canal **VHF 8**

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par une flamme rose.

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation pour cette course.

23.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23.3 *[DP] [NP]* Au signal préparatoire, tous les bateaux accompagnateurs doivent se trouver à au moins 50 mètres **sous la ligne de départ**.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritiques peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

25. EMBLEMES ET ACCES A LA BASE NAUTIQUE

[DP] Les bateaux doivent être maintenus dans le parc à bateaux.

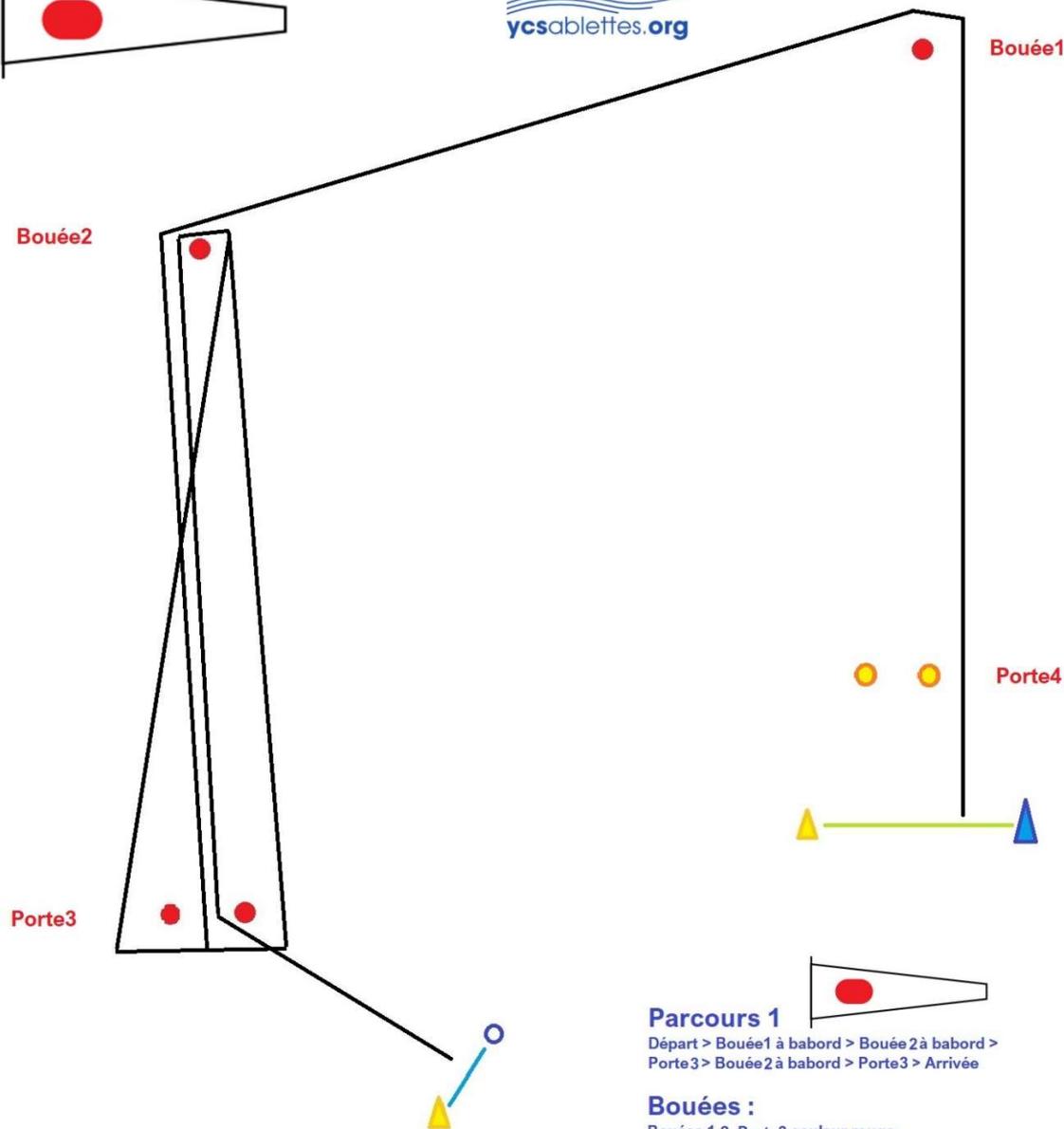
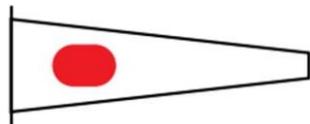
Conformément à l'avis de course, l'accès à la Base Nautique est strictement réservé aux concurrents et aux coachs.

CIMA 420

21-26 avril 2024

Annexe 3 : Parcours

Parcours 1



Parcours 1

Départ > Bouée1 à babord > Bouée2 à babord > Porte3 > Bouée2 à babord > Bouée1 à babord > Porte3 > Arrivée

Bouées :

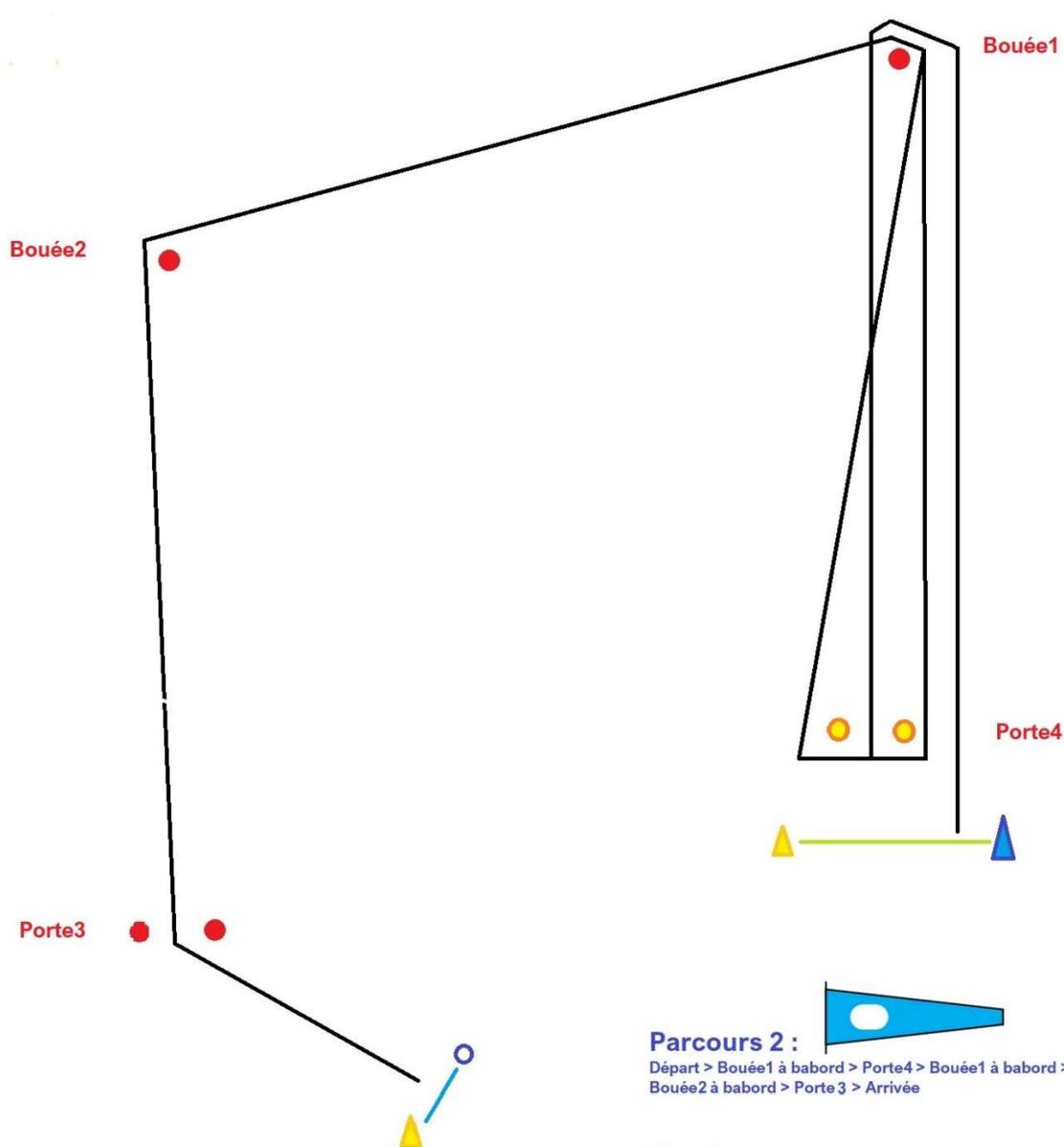
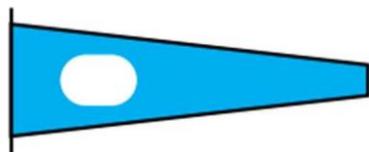
Bouées 1,2, Porte3 couleur rouge
 Porte4 couleur jaune
 Arrivée blanche siglée bleu

CIMA 420

21-26 avril 2024

Annexe 3 : Parcours

Parcours 2



Parcours 2 :

Départ > Bouée1 à babord > Porte4 > Bouée1 à babord >
Bouée2 à babord > Porte3 > Arrivée

Bouées :

Bouées 1,2, Porte3 couleur rouge
Porte4 couleur jaune
Arrivée blanche siglée bleu